

RÈGLEMENT RCA25 09008-2

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

VU les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

VU l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du [date] 2026;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été déposé à la séance du [date] 2026;

À la séance du [date] 2026, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville décrète :

1. L'article 17 du Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2026 (RCA25 09008) est abrogé.

Dossier 1264212007

Maude Théroux-Séguin
Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion :	[date]
Dépôt du règlement :	[date]
Adoption du règlement :	[date]
Entrée en vigueur :	[date]
